

Foire aux questions (FAQ) : Fin du statut de protection temporaire (Temporary Protected Status, TPS)

Les renseignements contenus dans ce document sont fournis à titre informatif seulement et ne constituent pas un avis juridique. Pour obtenir des conseils adaptés à votre situation, consultez un avocat qualifié.

Dernière mise à jour : le 26 juin 2026.

Situation actuelle

Le 25 juin 2026, la Cour suprême des États-Unis a autorisé l'administration Trump à mettre fin au statut de protection temporaire (Temporary Protected Status, TPS) pour Haïti et la Syrie. Cela signifie que le gouvernement peut fixer une nouvelle date d'expiration du TPS pour ces deux pays.

Pour obtenir les renseignements officiels les plus récents, consultez la [page du Service de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis](https://www.uscis.gov/tps) (www.uscis.gov/tps) consacrée au statut de protection temporaire puis sélectionnez **Haïti ou la Syrie**.

Cette FAQ répond aux questions fréquentes sur les conséquences possibles de la perte du TPS pour votre statut juridique, votre famille, votre travail, vos finances, ainsi que les services juridiques et d'accompagnement disponibles.

La situation de chaque personne est différente. Les immigrants new-yorkais devraient consulter un avocat spécialisé en droit de l'immigration ou un représentant accrédité par le Département de la Justice (Department of Justice, DOJ) afin de connaître les options qui s'offrent à eux.

Si vous avez des questions ou souhaitez être orienté vers des services juridiques, appelez la ligne d'assistance juridique en matière d'immigration de la Ville de New York au 1-800-354-0365. Ce service est gratuit, confidentiel et offert dans votre langue.

Statut juridique

1. Que se passe-t-il si je perds mon TPS ?

Si vous ne bénéficiez plus du statut de protection temporaire (TPS), cela peut signifier que :

- Vous pourriez ne plus être protégé contre l'expulsion.
- Vous pourriez perdre votre permis de travail.
- Vous pourriez être convoqué devant un tribunal de l'immigration afin de déterminer si vous pouvez rester aux États-Unis.

2. À quels autres statuts juridiques puis-je demander accès ?

Après la perte du TPS, votre situation dépendra de votre parcours d'immigration personnel. Vous pourriez être admissible à une autre forme de statut ou d'aide en matière d'immigration selon votre famille, votre emploi ou votre situation personnelle. Consultez un avocat en immigration ou un représentant accrédité par le ministère de la Justice des États-Unis (DOJ) pour comprendre quelles options s'appliquent à vous.

Parlez de votre situation à un prestataire de services juridiques de confiance.

- Les [centres d'assistance juridique du Bureau de la mairie pour les affaires de l'immigrant](#) (Mayor's Office of Immigrant Affairs, MOIA) offrent gratuitement des services confidentiels en droit de l'immigration. Ces centres sont situés dans des organismes communautaires, des établissements de santé publics, des écoles publiques et des bibliothèques. Les services sont offerts dans votre langue, quel que soit votre statut d'immigration.
- La [ligne d'assistance juridique en matière d'immigration du Bureau de la mairie pour les affaires de l'immigrant](#) met les résidents admissibles de la ville de New York en contact avec des prestataires de services juridiques de confiance dans les cinq arrondissements.

Selon votre situation et vos antécédents en matière d'immigration, ainsi que votre situation familiale, les options suivantes pourraient s'offrir à vous :

- **La résidence permanente (carte verte)** par l'intermédiaire d'un membre admissible de votre famille ou d'un employeur (si vous êtes admissible)
- **L'asile** ou d'autres formes de protection humanitaire (si vous craignez de retourner dans votre pays en raison d'un risque de persécution ou de préjudice)
- **Le visa U** (pour certaines victimes d'actes criminels qui collaborent avec les autorités)
- **Le visa T** (pour les survivants de la traite des êtres humains)
- **Une protection en vertu de la Violence Against Women Act (VAWA)** (pour certains survivants de violence familiale ou de mauvais traitements commis par un conjoint, un parent ou un enfant citoyen américain ou résident permanent)

- **Le statut spécial de jeune immigrant (Special Immigrant Juvenile Status, SIJS)** (pour les jeunes de moins de 21 ans qui ont un seul parent ou aucun parent aux États-Unis)
- **D'autres recours devant le tribunal de l'immigration**, si votre dossier est devant ce tribunal (ces recours varient selon chaque situation).

Un prestataire de services juridiques peut évaluer votre situation, vous expliquer les options qui s'offrent à vous et vous informer des échéances importantes.

Méfiez-vous des fraudes liées aux services d'immigration. Certaines personnes profitent de la vulnérabilité des immigrés pour les escroquer. Adressez-vous toujours à une source de confiance. Si une offre semble trop belle pour être vraie, il s'agit peut-être d'une fraude.

Famille

1. **Que se passera-t-il pour mes enfants nés aux États-Unis si je perds mon TPS ?**

Les enfants nés aux États-Unis sont citoyens américains. Ils ne perdent pas leur citoyenneté si l'un de leurs parents perd son TPS, et ils peuvent rester aux États-Unis.

2. **Comment préparer mes enfants nés aux États-Unis si je suis expulsé ?**

De nombreuses familles préparent un [plan d'urgence familial](#) qui peut comprendre :

- Choisir une personne de confiance pour s'occuper des enfants et noter les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.
- Prévoir les modalités pour les sorties d'école, les soins médicaux et la garde des enfants.
- Conserver des copies des documents importants dans un endroit sûr.
- Expliquer à votre enfant, d'une manière adaptée à son âge, qui appeler si vous n'êtes pas à la maison.
- [Guide de ressources pour les parents et responsables d'enfants immigrés](#)
- Examiner des options financières, comme *une fiducie ou une procuration*.
- Prévoir un plan de garde d'enfant.

There are several ways to appoint someone to take care of your child.
Scan the QR code to learn more.



- 1 The first way is to designate a person in parental relationship by filling out a form with the NYS Office of Children and Family Services called the OCFS-4940. This can be done immediately and does not require you to go to court.
- 2 The second way to do this is through a process called Standby Guardianship. This process requires filing with a court.

Utilisez un [guide de préparation](#) et des formulaires de préparation familiale provenant d'une source de confiance, et obtenez de l'aide juridique si possible.

3. **Que se passera-t-il pour mon enfant citoyen américain qui fait des études supérieures si je perds mon TPS ?**

Votre enfant peut généralement continuer à fréquenter son établissement d'enseignement supérieur. Pour [l'aide financière aux études](#) (FAFSA), les [étudiants citoyens américains](#) peuvent faire une demande même si l'un de leurs parents est sans papiers ou n'a pas de numéro de sécurité sociale (Social Security Number, SSN). Les parents peuvent aussi, dans certains cas, créer un compte StudentAid.gov sans SSN.

Travail et finances

1. **À quelle date mon document d'autorisation de travail (Employment Authorization Document, EAD) expire-t-il ?**

Si vous n'avez pas d'autre autorisation de travail liée à un autre statut d'immigration, votre permis de travail (Employment Authorization Document, EAD) expirera à la fin de votre statut de protection temporaire (Temporary Protected Status, TPS).

2. **Combien de temps puis-je continuer à travailler ?**

Si vous n'avez pas d'autre autorisation de travail, votre employeur pourrait mettre fin à votre emploi lorsque votre autorisation de travail liée au TPS expirera. Vous ne pouvez travailler que si vous disposez d'une [autorisation de travail valide](#).

Toutefois, si vous travaillez sans autorisation de travail valide, vous avez le droit de recevoir tous les salaires qui vous sont dus.

Pour les personnes originaires d'autres pays qui bénéficient actuellement du TPS, les protections et l'autorisation de travail demeurent en vigueur pour le moment.

3. Dois-je informer mon employeur ?

Vous n'êtes généralement pas tenu d'informer votre employeur des changements concernant votre statut d'immigration. Toutefois, les employeurs doivent [vérifier que leurs employés sont autorisés à travailler aux États-Unis dans le cadre du formulaire I-9](#). Ils peuvent donc vous demander de fournir des documents à jour lorsqu'un de vos documents expire. Si vous ne savez pas quelles informations communiquer, consultez un prestataire de services juridiques de confiance. (Au besoin, vous pouvez présenter l'ordonnance du tribunal et les liens vers les avis officiels.)

4. Puis-je quand même renouveler mon permis de conduire ?

Si vous perdez votre TPS, mais que vous avez un autre statut d'immigration valide, vous pourriez être en mesure de renouveler votre permis de conduire en présentant les documents correspondant à ce statut dans un bureau du Department of Motor Vehicles (DMV).

Même si vous n'avez aucun autre statut d'immigration, la [Green Light Law de l'État de New York](#) pourrait vous permettre de demander un permis de conduire standard. Pour ce faire, vous devrez présenter une preuve d'identité et une preuve de résidence dans l'État de New York.

5. Qu'arrivera-t-il à mon compte bancaire ou à mon compte d'épargne-retraite ?

Vos comptes bancaires, vos comptes d'épargne et vos comptes d'épargne-retraite ne [sont pas automatiquement fermés](#) si votre statut d'immigration change ou si vous quittez les États-Unis. En revanche, les règles concernant les impôts, les retraits et l'accès à vos comptes depuis l'étranger peuvent changer. Il est important de communiquer avec votre institution financière ou l'administrateur de votre régime d'épargne-retraite afin de mettre à jour vos coordonnées et de vous assurer que vous comprenez les règles fiscales ou les conditions d'accès qui pourraient s'appliquer.

Les immigrés de la ville de New York peuvent bénéficier gratuitement de séances individuelles et confidentielles de conseils financiers dans les [NYC Financial Empowerment Centers](#), quels que soient leur revenu ou leur statut d'immigration.

Quitter les États-Unis

1. Si je souhaite retourner en Haïti ou en Syrie, pourrai-je revenir aux États-Unis ?

Si vous quittez les États-Unis pour vous rendre en Haïti ou en Syrie, votre possibilité de revenir dépendra de votre parcours d'immigration et du fait que vous ayez ou non l'autorisation de rentrer aux États-Unis. Dans certains cas, [quitter les États-Unis peut entraîner des conséquences en matière d'immigration](#) qui pourraient vous empêcher d'y revenir pendant plusieurs années, voire définitivement. Avant de voyager ou de vous installer dans un autre pays, consultez un [avocat ou un prestataire de services juridiques](#) en immigration de confiance.

2. Où puis-je me renseigner sur les autres pays où je pourrais m'installer avec ma famille ?

Si vous envisagez de vous installer dans un autre pays avec votre famille, commencez par consulter :

- les renseignements officiels du pays de destination sur l'immigration ou les services consulaires;
- des organismes humanitaires de confiance qui offrent des conseils sur la relocalisation ou la réinstallation.

Un prestataire de services juridiques peut également vous expliquer les effets possibles d'une réinstallation sur vos options d'immigration aux États-Unis. Vous pouvez aussi consulter une liste de prestataires de confiance sur le site Web du MOIA à l'adresse nyc.gov/immigrants.

3. Puis-je quitter volontairement les États-Unis avec l'application CBP ?

Le Département de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security, DHS) décrit [CBP Home](#) comme une application mobile permettant à certaines personnes d'organiser leur départ volontaire. Tout le monde n'est pas admissible à ce programme.

Il s'agit surtout d'une décision importante qui peut [avoir des conséquences sur votre capacité à revenir](#) aux États-Unis à l'avenir. Avant d'entreprendre toute démarche, consultez un avocat spécialisé en droit de l'immigration ou un représentant accrédité afin de comprendre les conséquences possibles pour votre situation particulière.

Santé

1. Où puis-je obtenir des services de soutien en santé mentale ?

Vous pouvez communiquer avec [NYC 988](#) (anciennement NYC Well) pour obtenir gratuitement, en toute confidentialité, du soutien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

- Appelez le 1-888-NYC-WELL (1-888-692-9355).
- Envoyez WELL par texto au 65173.
- Utilisez le service de clavardage en ligne sur le site Web de NYC 988.
- Des services d'interprétation sont offerts par téléphone dans plus de 200 langues.

Vous trouverez également des ressources en santé mentale ci-dessous :

1. [Boîte à outils sur la santé mentale pour les immigrés sans papiers \(Undocu-Immigrant Mental Health Toolkit\)](#)
2. [Ressources en santé mentale d'Immigrants Rising \(Immigrants Rising Mental Health Resources\)](#)
3. [Faire face au stress lié à l'immigration \(Coping with Immigration-Related Stress\)](#)
4. [Ressources en santé mentale d'Informed Immigrant pour les immigrés \(Informed Immigrant Mental Health for Immigrants\)](#)
5. [Guide d'information de l'ARCCA sur les crimes haineux \(ARCCA Hate Crimes Informational Guide\)](#)
6. [Carte en ligne des ressources pour les survivants de la torture \(Online Map of Resources for Survivors of Torture\)](#)

Services sociaux :

1. Mon assurance maladie restera-t-elle en vigueur ?

Si votre assurance maladie est offerte par votre employeur, votre couverture demeure généralement en vigueur tant que vous restez employé et que votre employeur continue de l'offrir.

Toutefois, si vous perdez votre autorisation de travail et que votre emploi prend fin, votre assurance maladie offerte par votre employeur prendra probablement fin elle aussi.

L'admissibilité à Medicaid et à d'autres programmes publics d'assurance maladie dépend de votre revenu, de la composition de votre ménage et de votre statut d'immigration. Si votre TPS prend fin, vous perdrez probablement votre admissibilité à certains programmes. Toutefois, certaines personnes pourraient tout de même être admissibles à :

- Emergency Medicaid ;
- des programmes d'accès aux soins de santé offerts par l'État ou les administrations locales;
- une couverture pour les membres admissibles de leur famille, y compris les enfants citoyens américains.

De plus, la Ville de New York offre des programmes d'accès aux soins de santé accessibles quel que soit le statut d'immigration, notamment :

- [NYC Care](#) qui offre un accès à des soins de santé à faible coût ou sans frais pour les résidents admissibles de la ville de New York ;
- Emergency Medicaid, pour les soins médicaux d'urgence.

[Un conseiller en aides sociales ou un prestataire de services juridiques](#) peut vous aider à comprendre à quels programmes vous ou les membres de votre famille pourriez être admissibles si votre TPS prend fin.

2. Les membres de mon ménage peuvent-ils continuer à recevoir le SNAP et d'autres aides ?

Les personnes bénéficiant du TPS en provenance d'Haïti ou de la Syrie [ne sont pas admissibles au Supplemental Nutrition Assistance Program \(SNAP\) ni à la plupart des autres programmes fédéraux d'aides publiques.](#)

Toutefois, cette décision n'a pas d'incidence sur les aides accordées aux [autres membres admissibles de votre ménage](#) :

- Les aides ne devraient pas être interrompues pour les membres admissibles d'un ménage à statut mixte simplement parce qu'un parent perd son TPS ou devient sans papiers.
 - Les ménages à statut mixte peuvent continuer à recevoir le SNAP et d'autres aides s'ils satisfont individuellement aux critères d'admissibilité.

- Vous pourriez tout de même devoir signaler tout changement de revenu ou dans la composition de votre ménage. Toutefois, la perte du TPS, à elle seule, ne devrait pas entraîner la fin des aides accordées aux enfants ou aux autres membres admissibles de votre ménage.

3. **Est-ce que je conserve des droits et des protections en matière de logement si je perds mon statut d'immigration ?**

À New York, [il est interdit de faire de la discrimination en matière de logement en raison de votre statut d'immigration, réel ou présumé.](#)

- Il est illégal pour un propriétaire ou un autre fournisseur de logements de refuser de vendre, de louer ou de mettre un logement en location, ou d'imposer des conditions, modalités ou privilèges différents, en raison du statut d'immigration ou de l'origine nationale d'une personne. Si vous pensez avoir été victime de discrimination en raison de votre statut d'immigration, [communiquez avec la Commission des droits de l'homme de la ville de New York \(New York City Commission on Human Rights, NYCCHR\).](#)
- [En vertu du droit à un avocat de la ville de New York \(Right to Counsel\),](#) tous les locataires, quel que soit leur statut d'immigration, ont droit à un avocat lorsqu'ils font face à une procédure d'expulsion devant le tribunal du logement (Housing Court) ou dans le cadre d'une procédure administrative de la New York City Housing Authority (NYCHA).

4. **Mon bon de logement prendra-t-il fin ?**

La perte du TPS n'entraîne pas automatiquement la fin de votre aide au logement. Toutefois, elle peut avoir une incidence sur votre admissibilité à un bon de logement, selon la composition de votre ménage et les règles du programme. Si aucun membre de votre ménage n'a un statut d'immigration admissible, votre aide au logement pourrait prendre fin.

[Les familles comptant des membres ayant toujours un statut d'immigration admissible](#) peuvent continuer à recevoir une aide au logement, mais le montant de cette aide pourrait être réduit. Avant de mettre fin à l'aide, les organismes de logement sont tenus de vous en aviser et peuvent vous offrir la possibilité de demander un réexamen ou de faire appel de la décision.

Communiquez avec votre gestionnaire de dossier en logement pour savoir quelles seront les conséquences sur votre aide au logement. Avant de prendre une décision ou de signer des

documents, consultez un prestataire de services juridiques ou un conseiller en logement de confiance.

5. Puis-je faire une demande de logement social si je perds mon statut d'immigration ?

La ville de New York offre certains programmes liés au logement auxquels il est possible de faire une demande quel que soit le statut d'immigration, notamment les loteries de logements abordables par l'intermédiaire de [NYC Housing Connect](#) (une preuve vérifiable de revenus légaux peut être exigée), les refuges d'urgence et les [services de prévention des expulsions](#).

Toutefois, la plupart des programmes de logement financés par le gouvernement fédéral, comme les logements sociaux de la New York City Housing Authority (NYCHA) et les bons de logement de la Section 8, exigent qu'au moins un membre du ménage ait un statut d'immigration admissible.

Les critères d'admissibilité varient selon le programme. Il est donc important de consulter un prestataire de services en logement ou de services juridiques afin de connaître les options qui s'offrent à vous. Vous pouvez également consulter access.nyc.gov pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres aides offertes.

- [CityFHEPS \(the City Fighting Homelessness and Eviction Prevention Supplement\)](#) est un programme d'aide au loyer qui aide les personnes et les familles à trouver et à conserver un logement.
 - Si vous perdez votre TPS et n'avez aucun autre statut d'immigration admissible, il est possible que vous ne soyez plus admissible au programme.
 - Si vous avez besoin d'aide, appelez le Rental Assistance Call Center par l'intermédiaire du DSS OneNumber au 718-557-1399.
- Les ménages à statut migratoire mixte peuvent toutefois continuer à recevoir des aides et à en faire la demande. Pour ces ménages, le montant de l'aide au loyer est calculé en fonction des membres qui ont un statut d'immigration admissible à cette aide.
- **Si certains membres de votre ménage sont admissibles et que d'autres ne le sont pas,** vous pourriez recevoir une aide au loyer partielle (au prorata).

Rappel

Chaque situation est unique. Les immigrants de la ville de New York devraient consulter un avocat spécialisé en droit de l'immigration ou un représentant accrédité par le Department of Justice (DOJ) afin de connaître les options qui s'offrent à eux. Pour toute question ou pour obtenir une orientation vers des services juridiques, appelez la ligne d'assistance juridique en matière

d'immigration du MOIA au 1-800-354-0365. Ce service est gratuit, confidentiel et offert dans votre langue.